



HAL
open science

L'action humanitaire à l'épreuve des risques du terrain : quelques réflexions à partir du cas haïtien

Alice Corbet

► To cite this version:

Alice Corbet. L'action humanitaire à l'épreuve des risques du terrain : quelques réflexions à partir du cas haïtien : Communication au colloque "Action humanitaire, Droits de l'Homme, Coopération et solidarité internationales : Quelles formations pour quels métiers ? ", novembre 2012, Université d'Evry Val d'Essonne. 2013. hal-02940357

HAL Id: hal-02940357

<https://hal.science/hal-02940357>

Submitted on 16 Sep 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Alice Corbet

Blog : Grotius.fr

Paru le 29 novembre 2013

L'action humanitaire à l'épreuve des risques du terrain :

quelques réflexions à partir du cas haïtien

Les 23 et 24 novembre 2012, avait lieu à l'Université d'Evry Val d'Essonne un colloque international intitulé « Action humanitaire, Droits de l'Homme, Coopération et solidarité internationales : Quelles formations pour quels métiers ? **(1)** ». Une session de ce colloque se consacrait à « Une question cruciale et négligée : former aux risques ». C'est lors de cette session que furent présentées les réflexions dont les grandes lignes figurent ici, et qui furent discutées ensuite entre les personnes assistant au colloque et Jean-Jacques Louarn (Fondateur et Directeur de Grotius International), Boris Martin (Boris Martin (Rédacteur en chef de la Revue Humanitaire/MDM), Patrick Verbruggen (Co-directeur de « Triangle. Génération humanitaire »), Fabrice Weissman (Chercheur au CRASH/Médecins Sans Frontières), et Jean-Yves Troy (Directeur des Opérations de Première Urgence-Aide Médicale Internationale »). Cet article reprend le "working paper" tel qu'il fut présenté lors de la conférence, sans inclure les remarques et discussions menées lors du débat.

Résumé

Haïti est-il dangereux ? Le pays, et surtout sa dense capitale Port-au-Prince, est-il un endroit aussi périlleux que le laissent supposer les conditions de sécurité drastiques respectées par une grande part de la communauté internationale ? La question mérite d'être posée, d'autant plus que ces mesures de sûreté ne sont pas neutres : elles induisent méconnaissance et rancune de part et d'autre de la relation humanitaire. L'article revient sur les mesures sécuritaires prises par les ONG, avant de les questionner au vu des réalités de terrain, et de montrer en quoi la question sécuritaire a souvent un impact qui va au-delà des simples principes de protection. Le débat soulevé amènera à poser la question de la professionnalisation de l'humanitaire.

Haïti, entre histoire et espoir

L'histoire d'Haïti est mouvementée. Première république indépendante issue de la révolte des esclaves, en 1804, Haïti s'est retrouvé au cœur de nombreux enjeux géopolitiques qui n'ont pas aidé à sa stabilisation, et a oscillé d'une position de première destination touristique des Caraïbes dans les années 1960 à un pays présenté comme « martyr » suite aux dictatures successives et aux événements climatiques récurrents qui l'ont affecté. De nombreuses associations de charité ont de tout temps tenté de subvenir aux lacunes du gouvernement haïtien et d'aider la population dans divers secteurs : associations religieuses, ONG médicales ou de développement, organisations internationales... L'ONU est d'ailleurs sur place depuis 2004, et son mandat a été prolongé suite au séisme du 12 janvier 2010.

La structuration de la société haïtienne dépend de ces conditions qui n'ont pas permis au pays d'assurer à toute sa population un niveau de vie moyen. L'écart entre les plus pauvres et l'élite économique -qui est numériquement peu nombreuse mais capte toutes les richesses (et tout le pouvoir) - est très élevé. Ces inégalités monétaires se traduisent dans le paysage haïtien : une grande part de l'agglomération de la capitale, dont « bas la ville », est constituée d'habitats précaires et de bidonvilles, quand sur les hauteurs de somptueuses villas dominant la baie port-au-princienne. C'est ainsi qu'au quotidien, le pays vit dans une économie de survie qui ne permet pas à ses habitants d'envisager des projets à long terme (travail, habitat, etc.) et qui offre une place non négligeable à l'imprévu et à toutes les formes de « débrouille ».

Ainsi, le contexte Haïtien se mesure au fil des heurts historiques et climatiques. Le danger y varie en fonction des saisons : entre catastrophes naturelles, coups d'État et périodes plus calmes. Dans ce climat général, de nombreuses ONG **(2)** imposent à leur personnel, notamment expatrié, des consignes de sécurité drastiques. Sont-elles légitimes ? Quels impacts ces principes sécuritaires ont-ils auprès des Haïtiens comme auprès des humanitaires ?

Cet article cherche à lancer des pistes de réflexions sur la question des critères de sécurité qui déterminent les mesures sécuritaires prises par les ONG. Il est issu des questionnements qui ont surgi suite à plusieurs séjours indépendants dans l'agglomération port-au-princienne en 2011 et 2012**(3)**.

Tout en respectant des principes d'évitement du risque « de bon sens », je me suis en effet interrogée sur l'application systématique et, comme on le verra, décontextualisée des normes sécuritaires des organismes en intervention en Haïti. Or ce sujet est souvent débattu entre les acteurs divers des ONG, partagés entre contestation et souscription. Il semble pourtant peu reconsidéré par les personnes

mêmes qui décident des normes de sécurité au sein des organismes travaillant en Haïti : les « responsables de sécurité » ou « risk managers ».

Je reviendrai dans un premier temps sur les mesures sécuritaires prises par les ONG avant de les questionner au vu des réalités de terrain, de revenir sur ma propre expérience et de montrer en quoi la question sécuritaire a souvent un impact qui va au-delà des simples principes de protection. Les débats animant les praticiens de l'humanitaire amèneront à poser la question de la professionnalisation de l'humanitaire.

I – Une sécurité ostentatoire pour protéger le personnel humanitaire

En Haïti, la protection du personnel s'appuie souvent sur des préceptes draconiens. Les villas, dont les tarifs se sont démultipliés suite à la pression foncière issue du séisme et à l'arrivée massive d'ONG, se situent dans les beaux quartiers, peu représentatifs du quotidien haïtien. Parfois elles sont même installées dans des « ghettos » surprotégés dont la porte d'entrée est filtrée par des postes de sécurité. Elles sont entourées de hauts murs sur lesquels sont disposés rouleaux de fils de fer barbelés ou tessons de bouteille. Elles sont protégées en permanence par des compagnies privées, et des gardiens généralement armés se relaient devant les hauts portails qui permettent d'entrer dans ces havres de paix. Elles sont équipées de groupes électrogènes leur assurant l'électricité en permanence, et même parfois la climatisation ; certaines d'entre elles ont des piscines. Le personnel, notamment expatrié (le personnel local rentre chez lui le soir), est donc mis dans les meilleures conditions pour bien vivre son expatriation et travailler.

Entre ces villas et la « base » où il travaille (par ailleurs des locaux souvent semblables), le personnel utilise des 4X4 blancs siglés conduits par des chauffeurs, même si les bâtiments sont limitrophes. Car souvent les travailleurs humanitaires ne doivent pas « marcher » hors des sites de l'ONG pour éviter tout risque potentiel. Ils doivent demander des autorisations de sortie pour tout déplacement hors des zones « sécurisées » que sont les bases des ONG, leurs villas et les bâtiments d'intervention. Dans certains organismes, tous les déplacements des voitures sont signalés, au départ et à l'arrivée, par talkie-walkie : le travailleur est donc localisable en permanence.

Les quartiers traversés en voiture pour aller sur le lieu des missions de terrain sont soumis à des restrictions, les chauffeurs faisant parfois des détours pour éviter de côtoyer des « zones rouges ». En effet, Port-au-Prince est partagé en zones rouges, jaunes et vertes définies par la Minustah (4), et qui délimitent les quartiers où ne pas aller, à éviter ou à privilégier. Ce découpage de la ville sur des critères militaires, dont la légitimité objective est sujette à caution, est respecté par maintes institutions de

solidarité. En outre, il semble performatif : les quartiers rouges, dans lesquels les étrangers ne mettent jamais les pieds sans maintes précautions, en deviennent dangereux... Ainsi l'inconnu, ou le mal-connu, fait peur ; même si cette méconnaissance est issue de ses propres principes qui éloignent l'autre en voulant s'en protéger.

De plus, dans la plupart des sites d'intervention, des services de sécurité s'activent. C'est une habitude en Haïti où tout magasin, station d'essence, voire même école, dispose d'une garde privée armée qui contrôle les entrées et dissuade de toute tentative de vol ou d'agression. Mais quand ces mêmes gardes accompagnent des travailleurs humanitaires dans des centres de soin par exemple, on peut s'interroger sur leur légitimité.

D'ailleurs ces cadres normatifs imposés par les ONG pour protéger leur personnel peuvent être ressentis comme des formes de contrôle par ce dernier. La négociabilité de ces cadres par le personnel humanitaire est censée être de mise dans le quotidien. Mais elle passe surtout, soit par un « bricolage » entre les règles et la flexibilité inhérente au terrain (bricolage souvent individualisé), soit par une imposition face à laquelle toute remise en cause est impossible. Or, en Haïti, ces marges de négociation propres au terrain sont souvent limitées par les restrictions sécuritaires imposées de facto.

Ainsi ces conditions de sécurité restreignent les déplacements du personnel humanitaire, demandent une logistique contraignante et onéreuse, créent des perceptions de l'espace discriminatoires et forment des différenciations accrues entre « les humanitaires » et les Haïtiens. Or « ce principe de confinement [...] crée une distance et une défiance entre le personnel et la population locale(5)».

II – Au vu des réalités de terrain, la sécurité est-elle un si grand problème en Haïti ?

La densité urbaine haïtienne, les inégalités sociales, la corruption liée au délitement de l'État s'ancrent dans une société dont la cohésion est très distendue. Cela crée bien sûr les conditions d'une certaine violence que l'on retrouve souvent dans les pays les plus pauvres. Pourtant des statistiques régionales démontrent que les chiffres de la criminalité en Haïti sont moindres par rapport à ceux de nombreux pays d'Amérique Latine. Ils sont même inférieurs aux chiffres concernant Saint-Domingue, la très touristique voisine d'Haïti (6).

Mais la réputation d'Haïti fait peur, mélangeant des images de désastre écologique, de dictatures violentes et de catastrophes naturelles, étant même parfois qualifiée « d'île maudite ». Ceci explique sans doute que ce pays soit perçu comme un des endroits « les plus dangereux » du monde, sans considération des critères liés à la criminalité : dans plusieurs classements d'organisme d'évaluation des

risques, Haïti côtoie l'Irak et l'Afghanistan (7). S'il est difficile de savoir si des primes de risque sont accordées à certains expatriés, comme c'est le cas pour les employés de plusieurs entreprises privées faisant des affaires en Haïti et pour les militaires de l'ONU, et à combien elles s'élèvent (8), il n'en demeure pas moins qu'on peut se demander si elles correspondent à une réalité tangible. Il semble plutôt y avoir disproportion dans la perception de la violence en Haïti, si l'on prend le temps de soumettre ces impressions à la réalité.

Par ailleurs, les actes de violence en Haïti sont généralement dirigés contre des Haïtiens et non des étrangers. Ils peuvent bien sûr être liés, au niveau collectif, à des tensions électorales ou à des coups d'État. Dans les années 2000, on constatait de nombreux kidnappings d'Haïtiens contre rançons, lesquelles alimentaient les finances des gangs (ces enlèvements motivèrent notamment l'intervention de la Minustah). Ces gangs locaux, structurés comme des mafias, ont la mainmise sur certaines propriétés et marchés et répondent souvent à des ordres venus des plus hautes sphères de la société. Ils se concurrencent entre eux, ce qui donne lieu à plusieurs crimes ciblés dans des quartiers spécifiques. De plus, les fortes inégalités économiques entre les gens « d'en haut » et ceux « d'en bas » créent l'envie et provoquent des vols ou des guet-apens se déroulant généralement à la sortie des banques. Enfin, l'exécution récurrente d'intellectuels laisse supposer que les ordres liés à leur « dechoukaj » (9) viennent d'intérêts politiques plus que du banditisme local.

La capitale haïtienne est donc dangereuse, mais pas plus que d'autres agglomérations comparables. Finalement, c'est en regardant les classes aisées se calfeutrer chez elles que l'on ressent la présence d'un risque éventuel, bien que ce sentiment de danger soit absent dans le quotidien de la ville. Il en est de même quand on voit passer les blindés de la Minustah se déplaçant comme dans un pays en guerre (10) (casques bleus dissimulés derrière des armes). Ces convois provoquent de grands embouteillages et de grandes rancœurs pour les habitants qui ne se sentent pas « dangereux » au point qu'il faille traverser leur ville ainsi. Et si parfois dans certains quartiers le soir on entend au loin des coups de feu, ils sont souvent issus d'agressions ciblées pour des conflits entre groupes, ou le fait d'attaques visant un individu spécifique.

On retrouve là les différentes fonctions de la violence dite « violence processus » exposées par Frédéric Gros (11) : la violence est un instrument de promotion (notamment dans les mafias locales, en permettant à l'individu d'obtenir du prestige), un instrument de socialisation (pour entrer dans un gang ou montrer qu'on est « un dur » capable de se débrouiller, et parfois d'aider ses proches), et surtout un instrument d'enrichissement. La violence peut aussi être un moyen de conserver le pouvoir, réel comme symbolique, ou même d'en obtenir plus en éliminant ceux qui le menacent. Or « il est essentiel que les analyses parviennent à dissocier distinctement les différents types de criminalité et les personnes les

plus exposées à chacune de ses formes. Une meilleure lecture permettrait notamment une remise en question fondamentale de l'appréciation de la sécurité par les organisations humanitaires » (12).

Qu'en est-il des agressions dirigées spécifiquement contre le personnel humanitaire ? Les employés locaux n'ont pas été épargnés par les vagues d'enlèvements, car leur salaire mensuel et leur appartenance à une ONG assuraient aux kidnappeurs que la rançon serait payée. Mais suite à l'intervention des forces onusiennes, puis haïtiennes, ces kidnappings ont fortement diminué, même après le séisme. En dehors de quelques enlèvements très rares d'étrangers (généralement à la sortie de bars, en pleine nuit), on recense peu d'attaques physiques contre le personnel humanitaire. Cependant, on compte de nombreuses agressions verbales sur les sites où l'intervention humanitaire est critiquée par les Haïtiens qui, n'ayant pas d'interlocuteurs, interpellent vivement les personnes traversant leur quartier en 4X4. Ces événements, peu fréquents si l'on considère le nombre impressionnant d'acteurs humanitaires en Haïti, prennent une ampleur démesurée par l'intermédiaire de la rumeur, tel un spectre de danger permanent fantasmé. Comme si la violence crainte et imaginée prenait le dessus sur le danger réel. Pour le reste, ni bombes, ni fusillades, ni sniper, ni mines antipersonnel... Haïti mérite-t-elle d'être considérée sur le même plan que l'Irak et l'Afghanistan ?

III – Expérience personnelle : prendre le temps, discuter, connaître et se faire connaître comme principes de précaution.

Lors de mes premiers séjours de recherche en Haïti, alors que je me déplaçais seule dans une ville que je ne connaissais pas, et au début sans parler un mot de créole, je n'ai jamais ressenti de sentiment d'insécurité. Les quartiers vraiment dangereux, car repliés sur eux-mêmes et contrôlés par des gangs, le font sentir dès qu'on y met les pieds. Les Haïtiens sont très prévenants avec les étrangers seuls et fournissent de nombreux conseils pour aider à se déplacer au milieu du brouhaha de l'anarchique circulation, à choisir les bons transports pour la bonne direction... Cette aide, toujours très discrète, accorde occasionnellement des temps de discussion, notamment dans les « taps-taps », petits transports en commun où chaque Haïtien passe quotidiennement beaucoup de temps. Entre rencontres humaines et vécu (même partiel) de la ville, ces expériences permettent de comprendre certains us et coutumes et certains codes sociaux, tels que les clefs de la politesse et du rapport à l'autre, jusqu'à créer une petite « familiarité ». Elles permettent aussi de comprendre certaines réalités haïtiennes, comme le temps passé dans les embouteillages, dans un tap-tap surchargé, surchauffé et poussiéreux.

Ce rapport au milieu d'accueil, qui demande beaucoup d'investissement personnel et de temps (ce que le travail dans les ONG ne permet pas), m'a permis de constater la différence entre les quartiers « peu recommandés » traversés par les 4X4, et ceux « vécus » par le personnel des ONG. Et de constater que

souvent les quartiers censés être assez dangereux ne répondent pas à leur réputation, quand d'autres plus fréquentables semblent bien moins recommandables. Par exemple, la mendicité est peu présente de manière générale à travers la ville, alors qu'elle est omniprésente à Pétionville, quartier riche où logent beaucoup d'expatriés et où l'on trouve de nombreux restaurants et bars dont les prix et le standing excluent une grande part de la population haïtienne. C'est aussi dans ce genre de quartier que l'on rencontre une certaine forme d'agressivité envers le personnel humanitaire et les blancs (étrangers en créole), rarement vécue dans « bas la ville ». À l'inverse, mes passages dans certains quartiers « peu fréquentables » se passaient bien quand je prenais le temps d'y aller plusieurs fois pour m'y faire connaître et y rencontrer les interlocuteurs principaux, et quand ensuite j'avais la précaution systématique de téléphoner à ces derniers pour prévenir de mes passages. Et c'est enfin dans un camp de déplacés géré par la communauté internationale, où se manifestait ostensiblement la colère des habitants contrariés par les interventions des ONG qu'ils ne jugeaient ni efficaces ni respectueuses, et alors que je fus par erreur assimilée à un représentant d'une ONG, que j'ai le plus craint pour ma sécurité.

IV – Quand la sécurité prend forme de barbelés et sens de barrière

Suite au séisme de 2010, les conditions de sécurité des organismes travaillant en Haïti ont été rehaussées. Plusieurs distributions de nourriture effectuées par des ONG auprès des populations démunies ont été encadrées par des militaires de la Minustah ou par des gardes privés, accentuant la confusion entre humanitaire et militaire. Or, cette confusion existait déjà par l'amalgame récurrent entre les blancs et la Minustah. La coexistence militaires / humanitaires et l'arrivée massive de jeunes expatriés peu habitués aux missions en contexte de post-catastrophe et accablés de travail, brouilla les pistes pour eux comme pour les Haïtiens. C'est d'ailleurs un des constats sur les perspectives de relèvement d'Haïti effectué dès 2010 : « La présence de jeunes employés internationaux dans des projets d'ONG et des Nations unies suscite des réactions mitigées. D'un côté, l'enthousiasme, l'énergie et la capacité d'apprentissage de ces jeunes constituent un atout, de même que leur facilité de contact avec la population locale [...]. Mais d'un autre côté, beaucoup de ceux [que j'ai] rencontrés n'ont ni l'expérience de pays en développement ni l'habitude d'opérations de post-catastrophe ou de développement. Certains ne possèdent pas les qualifications essentielles requises et restent trop peu de temps dans le pays pour être efficaces. De ce fait, nombre d'entre eux prennent des décisions qui dépassent de loin leur capacité ou compétence. L'une des solutions consisterait à améliorer la sélection des personnels et à offrir des formations à l'entrée en service et en cours d'emploi, éventuellement organisées dans un cadre conjoint inter-institutions » (13).

Ultra protégé lors de ses missions à l'extérieur, résidant dans de beaux logements, sillonnant la ville dans des voitures climatisées, entouré du « petit personnel » omniprésent (femmes de ménage, cuisinier, gardiens, chauffeurs), le personnel humanitaire renvoie à de nombreux Haïtiens une image proche de celle revendiquée par les plus hautes sphères sociales locales, induisant forcément une certaine convoitise. Cette vie en « vase-clos » crée donc une certaine méfiance et incompréhension entre les différents milieux. Cela accroît le hiatus entre le « dedans », sécurisé, et le « dehors », lieu de tous les dangers, et entretient une lecture simpliste de la complexité sociale haïtienne. Les conditions de sécurité ne coupent-elles pas le personnel humanitaire du terrain sur lequel il agit, et le terrain du travailleur humanitaire ? N'est-ce pas un facteur qui accroît la méconnaissance réciproque ?

Par exemple, à force d'éviter certains quartiers ou d'être coupé du rythme haïtien et de ses contraintes, toute une série de mésententes, voire de manipulations a lieu. La méconnaissance des difficultés liées aux taps-taps, qui occupent une place majeure dans la vie des Haïtiens, donne lieu à des incompréhensions sur les horaires des rendez-vous entre Haïtiens et expatriés. Les codes sociaux du quotidien sont souvent méconnus. Les croyances locales sont, soit ignorées, soit fantasmées : comme le vaudou, qui au-delà de l'aspect religieux, est un pilier fondamental de la société haïtienne. Enfin, peu d'expatriés maîtrisent le créole, même s'ils habitent le pays depuis des années, car les langues de travail entre eux et avec leurs collègues haïtiens restent le français et l'anglais. D'ailleurs, juste après le séisme, maintes réunions ont eu lieu en anglais, excluant de fait de nombreux Haïtiens. En outre, l'intermédiaire obligé de la traduction, notamment dans les contacts avec la population, crée une distance et des risques d'incompréhension.

D'un autre côté, certains Haïtiens jouent de cette méconnaissance : suite au séisme, quelques camps « fantômes » ont été créés, les habitants les occupant le jour, quand les ONG passent, pour bénéficier de l'aide de ces dernières, puis délaissent leurs tentes le soir. Des ONG se sont retrouvées avec du personnel local disparu pendant des heures sous prétexte d'embouteillage, alors que les chauffeurs se rendaient en fait juste à côté. Ceux qui parlaient le mieux anglais avaient un travail de coopération avec une ONG, même si, par ailleurs, ils n'avaient pas les meilleures compétences.

Certes, maîtriser ces éléments socioculturels n'est pas au centre du travail humanitaire, mais ne s'avère-t-il pas essentiel quand on travaille avec et sur « l'humain » ? En outre, l'armada sécuritaire pose la question de la confiance entre le donateur et l'ONG : quand l'argent va aux dispositifs de sécurité, se posent les problèmes éthiques liés au dessein auquel le donateur voulait consacrer son don et au « bon usage » de ce dernier. Cela développe aussi toute une économie de la sécurité (multiplication des compagnies de gardiennage **(14)**, hausse des tarifs, etc.), qui renvoie encore une fois une « image barbelée » de la communauté internationale.

L'incompréhension et le ressentiment entre les « bénéficiaires » d'un côté et les « humanitaires » de l'autre est donc démultipliée. Cela est ressenti par la population haïtienne comme un manque d'intérêt pour, elle-même en tant que population à part entière, et non pas en tant que « lieu de travail ». Ces ressentiments contribuent à alimenter les réactions de rancune et d'exaspération : sur les murs et dans les paroles naissent des revendications qui peuvent paraître injustes pour celui qui vient mener un projet dans le pays, mais qui peuvent aussi se comprendre à la lecture de l'image renvoyée par certaines ONG calfeutrées dont l'intervention est difficile à cerner pour les Haïtiens : « blanc dehors », « vous faites du business ici », « les ONG c'est l'occupation avec les 4X4 », « les experts qui descendent jamais de leurs voiture : ils sont experts en 4X4 ! », « ONG = occupation », etc (15).

Conclusion – L'obsession sécuritaire, à contre-courant des principes humanitaires :

Au sein des organisations internationales, la gestion de la sécurité respecte trois critères : l'acceptation (de l'ONG dans le milieu d'accueil), la protection (du personnel), et la dissuasion. Or en Haïti, sans qu'il n'y ait spécialement d'entraves sécuritaires graves comme dans certains pays en conflit, l'acceptation ne semble pas un critère essentiel, aux dépens de la protection qui devient un principe d'action. Celle-ci survalorise l'acteur humanitaire au point qu'elle en renvoie une image agressive et donc qu'elle devienne une forme de dissuasion (16).

Mais alors, pourquoi les « risk managers » de sécurité continuent-ils d'instaurer ces normes si exigeantes ? Par conformisme aux règles déjà édictées (calquées sur celles de la Minustah) ou aux manuels de sécurité en pays « dangereux », ou par peur de tout risque, comme si le « risque 0 » existait ? Pourtant, quand on part en mission humanitaire dans des pays en situation de guerre ou de post-catastrophe, ce risque n'est-il pas une composante à part entière de son intervention (au point que cela attire certains amateurs de sensations fortes, qui démissionnent très vite de leur poste dès qu'ils se confrontent aux réalités confinées et laborieuses du terrain) ? Un chef de mission, dont l'organisation internationale respecte de nombreuses procédures de sécurité, légitimait ainsi ces dernières : « je sais que cela ne correspond pas aux risques réels du terrain, mais avec ces restrictions de sécurité, je peux contrôler tout mon personnel. Je ne peux pas, en effet, prendre le risque qu'un seul de mes expatriés aille un jour se mettre dans une bagarre après avoir bu, ou qu'il aille voir des prostituées, ou toucher à des drogues... Certains sont très jeunes et il est difficile de contrôler tant de personnes, donc les règles sont strictes ». Autrement dit, la stratégie est de sévir sur le collectif pour prévenir l'erreur individuelle. Et d'instaurer, au sein de la base humanitaire, un climat de société de contrôle qui régule les déplacements et libertés sous couvert de préserver le personnel –parfois de lui-même– de risques supposés par le biais de dictats et de procédures bureaucratiques. Le pouvoir du « risk-manager » légitimé sur le fantasme de

l'insécurité ne dépasse-t-il pas le cadre de la vie privée des expatriés, et n'empiète-t-il pas sur l'action de l'ONG ?

En outre, qu'en est-il de la responsabilisation de l'expatrié sur le terrain ? Ce dernier se voit généralement rappelé des recommandations éthiques et déontologiques dans la semaine de préparation au départ mise en place par son ONG. Il est aussi censé avoir abordé ces thèmes lors de son cursus. La question de la formation se pose donc : quelle place pour l'appréhension du « sens du terrain » dans les formations humanitaires ? Cela s'apprend-il ? Combien d'heures consacrées au relativisme culturel dans des formations parfois très techniques, plus managériales que sociales ?

Les formations humanitaires semblent donc parfois inadaptées, et pour certaines, apprennent à se méfier de l'autre à priori, plutôt qu'à le connaître. Par exemple, plusieurs formations comportent des « stages d'aguerrissement » aux risques tels que les enlèvements, les prises d'otage, etc. (17). Les procédures édictées sont souvent strictes et universalistes. Or, si souvent, dans les interventions (en particulier d'urgence), des problèmes évidents de sécurité existent, les procédures méritent d'être adaptées au contexte. Au-delà des précautions de base, elles ne doivent pas être automatisées, mais être appréhendées au fil des événements. D'ailleurs, le nombre d'employés humanitaires formés aux sciences sociales et missionnés à une approche en sciences humaines pour mieux appréhender et comprendre la complexité de la société d'accueil est très faible. Les intellectuels ou universitaires locaux sont relativement peu mobilisés (18), ou alors sur des sujets précis, des durées courtes, et avec un impact restreint. Ce contexte ne permet pas de remettre en cause certaines interventions, quitte à ce que les institutions restent dans leur ignorance ou incompréhension du milieu d'accueil, et à ce qu'elles échouent dans certaines de leurs actions.

Enfin, la frustration de ceux qui effectuent leurs premières missions naît parfois des tensions entre l'idéal imaginé de leur implication et la confrontation à la réalité, décomposée selon Dauvin selon trois angles principaux (19). Il y a d'abord le désintérêt pour son rôle du fait de l'absence de proximité avec les bénéficiaires des programmes, puis la remise en cause éventuelle des programmes au nom de la logique politique du siège, et enfin le déficit associatif et l'absence de cadrage militant par l'organisation. Ces désillusions donnent parfois l'impression au travailleur que l'implication dans son travail, particulièrement envers la « cause humaine », n'aurait pas été différente s'il était resté dans son pays d'origine. Ainsi, la hausse de la professionnalisation de l'humanitaire ne crée-t-elle pas un nouveau « prototype de l'humanitaire », celui fort de jeunes hyper formés, qui se basent sur des « plans de carrière » au gré des catastrophes mondiales, agissant de manière normée et appliquant des « process » ? En ce sens, cela révélerait une évolution de la nature même des organisations de solidarité. Nous serions donc bien loin de l'humanitaire du début, qui pêchait sans doute par son amateurisme et son idéalisme, mais

qui avait un grand « sens du terrain » et de l'adaptabilité. Comme si l'humanitaire devenait un travail comme les autres, de moins en moins motivé par la vocation et l'attrait de l'autre, mais incluant juste ce qu'il faut d'exotisme et des risques limités... et dans lequel l'autre n'est que le réceptacle de son action et non plus le compagnon de route dans l'intervention.

Les critères de sécurité créent donc de nombreuses frustrations et induisent même parfois de nouveaux risques. Dès lors, l'action humanitaire est-elle moins efficace ? Atteindrait-on une limite des principes fondamentaux de l'humanitaire que sont la non-discrimination (alors que certains quartiers sont en zone « rouge » ?), la neutralité (alors qu'on méconnaît les enjeux locaux, quitte à tomber dans des pièges et à se retrouver acteur partisan ?), et surtout l'accès direct aux populations (qui passe par maints intermédiaires, rendant difficile toute interaction directe, franche, spontanée, et efficace).

Notes :

1) Organisé par : L'université d'Evry, le Centre Léon Duguit, le Resci, Grotius international, et la Semaine de la solidarité internationale.

2) Je parlerai ici indistinctement d'ONG, d'organisme de solidarité, d'organisation de charité, de « développement », d'organisation internationale... Il existe en effet une multitude d'acteurs en Haïti et une gradation des règles de sécurité, chacun suivant des prescriptions de sécurité différentes. De manière générale, les organismes de « développement » qui s'inscrivent dans des missions longues, avec des acteurs locaux, et avec souvent une bonne connaissance du milieu, ont des règles de sécurité plus lâches que celles de l'humanitaire urgentiste. Ceci dit, certaines normes sont acceptées par une majorité d'acteurs et en particulier par les grands organismes ; ce sont en outre les plus visibles et problématiques, et ce sont celles-ci qui seront discutées ici.

3) Ces réflexions ont été développées en complémentarité de recherches pour la DAS (Délégation aux affaires stratégiques, Ministère de la défense français) et pour le Groupe URD.

4) Minustah : mission de maintien de la paix de l'Organisation des Nations unies en Haïti, en opération depuis 2004.

5) Broudic Caroline, L'insécurité en Haïti : l'impossible dialogue ? Lettre de l'observatoire d'Haïti numéro 4, Groupe URD, septembre 2012. Une réflexion du Groupe URD sur « Sécurité et aide humanitaire », réalisée par Arnaud Dandoy, était en cours à l'époque du colloque : on peut consulter aujourd'hui le

rapport qui en est issu « Insécurité et aide humanitaire en Haïti : l'impossible dialogue ? Décrypter les enjeux des politiques sécuritaires des organisations humanitaires dans l'Aire métropolitaine de Port-au-Prince » sur : www.urd.org.

6) Voir les travaux de la Latin Public Opinion Project (LAPOP), Vanderbilt university, en ligne sur <http://www.vanderbilt.edu/lapop/>

7) Selon une enquête de Brookfield global relocation services intitulée « 2011 Global Relocation Trends Survey report », les pays les plus mal notés (note établie selon les expériences d'expatriation : accueil, niveau de vie, sécurité, écoles, système sanitaire, etc.) sont : l'Irak, l'Afghanistan, le Pakistan, la Corée du Nord, Haïti, la Guinée, la Sierra Leone, le Nigeria, le Bangladesh et l'Erythrée, puis viennent le Soudan, le Congo, le Timor-Oriental, le Yémen, le Tchad, la Birmanie, Djibouti, le Niger et l'Angola. Selon le palmarès établi par le cabinet de notation Mercer en 2010, les dix pays les plus risqués seraient l'Irak, l'Afghanistan, le Pakistan, la Corée du Nord, Haïti, la Guinée, la Sierra Leone, le Nigeria, le Bangladesh et enfin l'Erythrée. En 2012, Mercer classe Port-au-Prince dernière sur sa liste de 221 villes quant à leur niveau d'infrastructures.

8) Ces primes de risque sont établies selon le niveau de « dangerosité » du pays. Elles se présentent sous la forme de pourcentage du salaire, allant selon les pays de 30% à 50% supplémentaires.

9) Dechoukaj : Particulièrement depuis les années 80 et les violences liées aux dictatures, ce terme évoque la destruction totale (on enlève « la souche ») d'un individu ou d'un groupe d'individus.

10) Jusqu'en 2011, les chars blindés anti-émeute ont circulé à travers la ville.

11) Frédéric Gros, États de violence, Paris, Gallimard, 2006, p. 227. 12 Broudic Caroline, opus cité.

13) Davis Ian, Quelle vision de l'avenir pour l'hébergement en abris et le logement en Haïti ? Brèves observations sur l'état d'avancement de la reconstruction en Haïti après le tremblement de terre du 12 janvier 2010, Document de synthèse, ONU-Habitat, 2012.

14) Certaines compagnies se sont spécialisées dans la formation en agents de sécurité / chauffeurs / gardiens, etc. Ces formations sont devenues un pré requis à tout emploi. Le personnel humanitaire local a donc toujours le même profil et respecte exactement les mêmes procédures.

15) Sans compter les « Minustah choléra » qui sont apparus sur les murs après l'arrivée du choléra fin 2010 sur l'île, suite à son introduction par des militaires népalais de la Minustah.

16) Durand François, Néouze Augustin, Rouquette Virginie, Influence de la sécurité sur les ONG et les travailleurs humanitaires en Irak, in Terrains au Moyen-Orient, cours de M. Dorronsoro au DESS DCAH en 2004-2005. Consulter aussi Réseau des pratiques humanitaires (Humanitarian Practice Network – HPN), Revue des bonnes pratiques. Gestion opérationnelle de la sécurité en contexte violent, 2010.

17) Voir par exemple le programme de certaines formations en « humanitaire » ou d'écoles de commerce orientée vers « l'action solidaire et sociale », qui incluent dans leur cursus des stages de préparation aux prises d'otage, de connaissance des armes, etc.

18) Certains intellectuels sont sollicités dans des cadres ponctuels, et pour répondre à des cahiers des charges ; quitte à aller parfois dans le sens de ce qu'on attend d'eux, ou à s'inscrire dans une sorte de « mimétisme » occidental. Pourtant, il existe de nombreuses personnes qualifiées qui pourraient aider les ONG à mieux comprendre le pays d'accueil.

19) « Cette professionnalisation ne va [cependant] pas de soi pour les expatriés car ils ne conçoivent pas l'ONG comme une organisation qui fonctionnerait seulement sur le mode « managérial » : Dauvin Pascal, Être un professionnel de l'humanitaire ou comment composer avec le cadre imposé, p. 825, in Revue Tiers Monde 2004/4, numéro 180, pp. 825-840. L'auteur évoque les négociations constantes entre la professionnalisation et l'attitude sur place du personnel humanitaire, ainsi que les frustrations que le cadrage institutionnel impose à l'expatrié, et ses réactions.